



FONDS SOCIAL EUROPEEN

COMPTE RENDU DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU 20 FEVRIER 2013

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE « COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI » 2007-2013

ORDRE DU JOUR

Introduction par Mme la Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle	2
Actualités 2014-2020 par les représentants de l'unité France pour le FSE à la DG Emploi (Commission européenne)	2
Intervention de M. Jean-Claude GAYSSOT, Association des Régions de France	4
Accord de partenariat 2014-2020 : état d'avancement de la concertation	4
Intervention de M. René-Paul SAVARY, Assemblée des Départements de France	5
Approbation du compte rendu du Comité national de suivi du 27 juin 2012.....	7
Etat d'avancement du Programme opérationnel national 2007-2013 - Résultats de l'application du mécanisme de programmation dynamique pour 2012 - Objectifs 2013 de programmation et de déclaration de dépenses et calendrier de la fin de programmation 2007-2013	7
Présentation du rapport annuel d'évaluation 2012	8
Actualité de la communication	11
Questions diverses	11

INTRODUCTION PAR MME LA DELEGUEE GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Emmanuelle WARGON précise que le schéma de gouvernance pour 2014-2020 n'est pas encore totalement arbitré. Le gouvernement a souhaité décentraliser les fonds européens. Concernant le FSE, la portée de la décentralisation est encore en cours de discussion entre le Président de l'ARF, celui de l'ADF, et l'État.

Sur le contenu de cette programmation 2014-2020, il sera nécessaire que les trois axes travaillent étroitement ensemble pour avoir une programmation cohérente dans le respect des compétences des uns et des autres.

Mme Emmanuelle WARGON ajoute que le FSE doit être autant que possible un levier de transformation des politiques publiques. En France, le FSE est réparti sur un nombre d'acteurs relativement conséquent, avec beaucoup d'organismes intermédiaires. Tout en conservant cette dimension, il est important de lui donner des axes politiques et stratégiques plus clairs et plus lisibles. Deux grands thèmes pourraient concentrer le FSE : l'accompagnement de la feuille de route issue de la conférence « lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale » ainsi que l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques.

ACTUALITES 2014-2020 PAR LES REPRESENTANTS DE L'UNITE FRANCE POUR LE FSE A LA DG EMPLOI (COMMISSION EUROPEENNE)

Présentation par André DEWEZ, et Elsa KMIECIK, Unité France, DG Emploi, Commission européenne

M. André DEWEZ rappelle que le sujet de la programmation 2014-2020 intervient depuis quelques temps dans les discussions du Comité de suivi et que les travaux préparatoires relatifs à la programmation 2014-2020 s'intensifient. Un accord a été trouvé le vendredi 8 février entre les chefs d'État et de gouvernement sur le futur cadre financier pluriannuel.

Le budget 2014-2020 s'établit à 960 milliards, ce qui représente 1 % du produit intérieur brut de l'Union. Dans le cadre de ce budget, la part allouée à la politique de cohésion est revalorisée de 5 milliards par rapport au dernier compromis antérieur et atteint donc un total de 325,15 milliards d'euros.

Dans l'accord final, on constate que les régions les moins développées sont les seules dont la dotation est revalorisée. Les discussions ont essentiellement porté sur les crédits de paiement. Les crédits d'engagement avaient été stabilisés à 960 milliards d'euros. L'accord final s'élève à 913 milliards en crédits de paiement pour la période concernée.

Les conclusions du Conseil européen précisent que le soutien nécessaire au développement du capital humain sera assuré à travers une "part adéquate" du FSE dans la politique de cohésion. Il est également important de relever la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes qui a été ouverte à toutes les

régions où le chômage des 15-24 ans est supérieur à 25 %. Cette initiative est créditée d'un budget de 6 milliards pour la période 2014-2020 : 3 milliards seront issus d'investissements ciblés du fonds social européen dans les régions éligibles, les 3 autres milliards sont issus d'une ligne budgétaire spécifique relevant de la rubrique « cohésion économique, sociale et territoriale ».

Autre élément important de l'accord : la création d'un programme d'aide aux plus démunis. Ce programme est crédité d'un budget de 2,5 milliards, pris sur l'allocation du Fonds social. La distribution de cette somme sera opérée en fonction des dotations nationales relatives aux fonds structurels.

Par ailleurs, des décisions ont été prises sur différents éléments relevant de la mise en œuvre proprement dite des programmes : maintien des taux de cofinancement au niveau fixé dans la proposition de la Commission (85% pour les régions les moins développées, 60% pour les régions en transition, 50% pour les régions plus développées), relèvement de la réserve de performance de 5 à 7 %, fixation de taux de préfinancement au niveau prévu dans la proposition de la Commission (2% du montant de l'intervention des Fonds au profit du programme opérationnel pour toute la période de programmation en 2014 et 1% en 2015 et 2016), dégagement d'office fixé à N+3, garantie donnée à Mayotte de disposer d'une enveloppe de 200 M€ dans le cadre des fonds structurels.

Les possibles réserves du Parlement européen, co-législateur en matière budgétaire, sur l'accord intervenu pourraient amener à des assouplissements comme une possibilité de récupération des fonds non utilisés d'une année vers une autre.

En parallèle de cet accord budgétaire, les discussions continuent sur le contenu des futurs règlements pour les fonds européens structurels et d'investissements. La Commission a fait sa proposition de règlement à l'automne 2011, puis le Conseil et le Parlement ont examiné ces textes et pris position à l'été 2012, ce qui a permis de lancer un trilogue informel en septembre dernier.

Mme Elsa KMIĘCIK précise les points principaux à retenir du débat et sur lesquels il y a encore des oppositions pour le FSE:

- Plusieurs propositions visent à flexibiliser la part minimum consacrée au FSE qui devait initialement varier de 25 % pour les régions les moins développées, à 52 % pour les régions les plus développées. La Commission défend le principe d'une part minimum pour le FSE d'au moins 25% des fonds structurels dans chaque État membre.
- L'allocation d'au moins 20 % du FSE en faveur de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté. Le Conseil souhaite introduire une plus grande flexibilité et aimerait que les investissements du FEDER puissent contribuer à atteindre cet objectif de 20 %.
- La concentration thématique. La Commission avait souhaité concentrer les investissements du FSE sur quatre priorités au niveau de chaque programme opérationnel, pour 60 à 80 % de crédits FSE. Le Conseil et le Parlement souhaitent assouplir cette règle en l'élargissant à 5 voire 6 priorités d'investissement.

Concernant la préparation de la future programmation au niveau national, les accords de partenariat devront être déposés dans les quatre mois suivants l'adoption des règlements. Les programmes opérationnels ne devront plus être présentés en même temps mais au plus tard dans les trois mois suivants le dépôt des accords de partenariat.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE

M. Jean-Claude GAYSSOT se félicite que les Régions et les Départements soient présents à la tribune du comité national de suivi. C'est une nouveauté à saluer. Certes, le Comité de suivi doit travailler sur les aspects techniques, mais il doit aussi travailler sur des questions politiques.

S'agissant du budget, si l'on compare la politique de cohésion, le gain est de 5 milliards par rapport à la proposition initiale, mais par rapport à la proposition de la Commission, le compte n'y est pas. **M. Jean-Claude GAYSSOT** estime que le budget est ni à la hauteur de l'ambition de la stratégie 2020 et ni suffisant pour sortir de la crise. En outre, le Parlement doit valider ce budget, sachant qu'il y a des discussions actuellement.

En termes de flexibilité, le fait de transférer un fonds non utilisé sur un autre axe, ou de reporter les fonds non consommés d'une année sur l'autre, permettrait de gagner en efficacité et en consommation.

Sur le FSE, **M. Jean-Claude GAYSSOT** précise que les engagements pris doivent être tenus, notamment l'engagement pris par le Président de la République de confier aux Régions la gestion des fonds européens. Or, si l'on observe les dernières propositions avancées par le Ministère du Travail et de l'emploi, force est de constater une limitation de la part du FSE intégré dans les futurs PO régionaux, qui ne correspond pas à la politique de décentralisation mise en œuvre. De plus, le programme national va être déconcentré aux côtés du PO géré par la Région.

Par rapport aux Conseils généraux, **M. Jean-Claude GAYSSOT** rappelle que les Régions se sont engagées auprès des Départements d'attribuer, pour ceux qui le demanderaient, la subvention globale concernant la politique d'insertion dont ils ont la responsabilité.

ACCORD DE PARTENARIAT 2014-2020 : ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION

Présentation par Florence CLERMONT-BROUILLET, Conseillère de l'équipe Développement Régional et Politiques Européennes, DATAR

La réalisation de l'accord de partenariat est prévue dans le projet de règlement général relatif à l'ensemble des fonds. Ce nouveau document a pour objectif la préparation d'une stratégie commune inter-fonds pour la programmation 2014-2020. Il doit être préparé dans le cadre d'un large partenariat national (autorités régionales et locales, partenaires économiques et sociaux, ONG). Il doit être transmis dans les 4 mois après l'adoption du règlement général. Les programmes devront ensuite être transmis dans les 3 mois. L'accord de partenariat présente une vision globale stratégique partagée inter-fonds, il décrit l'architecture de la programmation, comprend des éléments d'orientation en matière de développement territorial intégré, vérifie les conditions d'une mise en

œuvre efficace de l'accord. Il intègre une annexe : les maquettes consolidées des différents programmes par fonds et par objectif thématique.

Pour préparer cet accord de partenariat, plusieurs étapes ont été mises en œuvre :

- Réalisation des diagnostics territoriaux stratégiques (DTS) : des éléments de cadrage ont été transmis en mars et juillet 2012. La plupart des diagnostics ont été réalisés et finalisés d'octobre à novembre 2012. Des diagnostics sont pris en compte dans le diagnostic national.
- Concertation nationale sur l'accord de partenariat : elle a été lancée le 20 décembre 2012, sur la base d'une concertation écrite du partenariat national. La fin de la concertation écrite était fixée au 31 janvier 2013. De mi-mars à mi-avril 2013, des séminaires thématiques d'approfondissement sont organisés.
- Consultation grand public : elle aura lieu d'avril à mai 2013.
- De Mai 2013 au dépôt de l'accord de partenariat et des programmes opérationnels, aura lieu le travail de rédaction réalisé par les autorités de gestion des programmes.

Dans le partenariat national, la concertation a lieu à deux niveaux :

- Le Partenariat National (environ 350 organisations impliquées dans la mise en œuvre des fonds européens concernés par l'Accord de Partenariat). Ce partenariat a été destinataire du document de concertation et a pu proposer des contributions écrites.
- L'Instance Nationale de Préparation de l'Accord de Partenariat (INPAP) (composée de 70 membres extraits du Partenariat national) représente, sous forme de 4 collèges, les principaux partenaires : l'Etat, les collectivités, les partenaires sociaux, la société civile et les acteurs économiques. L'INPAP sera appuyée par un « Comité de rédaction » de l'accord de partenariat (ministères gestionnaires des fonds et de représentants des Conseils régionaux).

Par ailleurs, la concertation sera ouverte au grand public via un site internet dédié.

INTERVENTION DE M. RENE-PAUL SAVARY, ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE

M. René-Paul SAVARY regrette que la diminution de budget impacte la politique de cohésion, d'autant plus en période difficile, sachant qu'il est nécessaire de s'appuyer sur les territoires pour mener au plus près une politique de cohésion.

M. René-Paul SAVARY précise que l'Assemblée des Départements de France apprécie que la concertation soit articulée au débat sur la future réforme de l'organisation territoriale. Il faut donc un FSE particulièrement fort et que les actions d'insertion, de cohésion et de lutte contre la pauvreté se tiennent. Elles doivent se décliner à travers la programmation de façon plus importante que par le passé, que ce soit au niveau du FEDER, du FEADER, ou au niveau du FSE qui est un enjeu de cohésion sociale, territoriale et économique essentiel.

Le nombre de bénéficiaires de RSA socle est de 1,61 M€, dont un tiers de familles monoparentales. Le pourcentage de non recours s'élève à plus de 38%, et plus de 68% pour le RSA Activité, ce qui montre la difficulté de mise en œuvre de ces prestations pour lesquelles une part de la population ne fait pas forcément appel. Il existe en la matière des pistes pour améliorer le dispositif.

M. René-Paul SAVARY précise que volet inclusion du FSE doit être aussi fort et aussi bien considéré que les volets formation et emploi. Il faut donc trouver des solutions pour mener à bien cette politique de l'emploi, cela passe notamment par les contrats aidés. Il faut que les fonds européens puissent aider les collectivités locales. A ce jour, pour les bénéficiaires du RSA, il est demandé que la part départementale soit en déduction de la part de l'État, et non pas en complément, ce qui fait une charge supplémentaire à régler. Ainsi, les Départements qui connaissent de grandes difficultés financières ne peuvent plus dégager des crédits d'accompagnement nécessaires pour l'insertion.

M. René-Paul SAVARY rappelle que le Président de la République, le 22 octobre dernier, a indiqué qu'il était envisagé de confier aux Départements la responsabilité du FSE inclusion au titre de la compétence sociale des Départements. Les Départements qui gèrent aujourd'hui ces fonds sont des organismes intermédiaires qui relèvent de la délégation de la DIRECCTE. Dans le cadre de la simplification, il faut trouver une gestion plus pertinente. L'inclusion peut se régler sur le plan territorial par le biais des pactes territoriaux d'insertion, ce qui doit être signifié au travers des engagements qui existent avec l'Europe.

Réponses de Mme WARGON aux questions de la salle :

Concernant la cohérence politique, il est indispensable de conserver un lieu d'échanges pour comprendre la façon de construire les politiques publiques et réfléchir à la façon d'utiliser le FSE.

Sur la conditionnalité du programme d'aide alimentaire, le sujet était géré par la Direction Générale de la Cohésion Sociale et par le ministère de l'agriculture et va entrer dans une « logique FSE ». Il s'agira de conserver l'esprit du programme et ne pas se mettre dans un système qui deviendrait trop complexe vis-à-vis des objectifs visés et des personnes concernées.

Sur l'évolution du nombre d'organismes intermédiaires, peut-être serait-il judicieux de le diminuer pour limiter la complexité mais ce n'est pas une position dogmatique.

Sur les questions d'articulation avec les politiques gouvernementales, le gouvernement est fortement engagé dans des politiques de l'emploi comme les emplois d'avenir ou les contrats de génération qui peuvent être une réponse précise aux besoins de recrutement potentiels des TPE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU 27 JUIN 2012

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL 2007-2013 - RESULTATS DE L'APPLICATION DU MECANISME DE PROGRAMMATION DYNAMIQUE POUR 2012 - OBJECTIFS 2013 DE PROGRAMMATION ET DE DECLARATION DE DEPENSES ET CALENDRIER DE LA FIN DE PROGRAMMATION 2007-2013

Présentation par Jean-Philippe DUFON, Chef de la Mission Gestion des Programmes FSE, Sous-direction FSE

L'objectif fixé pour 2012 était d'avoir programmé au moins l'équivalent de six tranches de maquette régionale sur sept (85%). L'examen des résultats a été effectué sur la base de la programmation nette, corrigée des sous réalisations constatées sur opérations soldées. Le taux atteint est de 89,9%, au-delà de l'objectif fixé.

S'agissant de l'objectif en déclaration de dépenses, le niveau atteint fin 2011 était de 1 161 M€. Le niveau de déclaration de dépenses à atteindre pour éviter un dégagement d'office des crédits était en 2012 de 1 852 M€ soit un montant à déclarer de 691 M€. L'enjeu était double : mettre en œuvre les plans de reprise afin de réintégrer les opérations écartées fin 2011, et maintenir un rythme de réalisations dynamique.

Quatre appels de fonds ont été effectués en 2012 pour un montant total de 762 M€. Près de 120 M€ concernaient des dépenses écartées fin 2011. Le montant des dépenses déclarées à la Commission européenne s'élève fin 2012 à 1 923 M€.

Sur une maquette à 4,5 milliards, l'objectif est atteint en programmation et en déclaration. Les axes 1 et 2 programment de façon très dynamique (95 % de la maquette). En revanche, l'axe 1 est en-dessous des attentes en termes de déclaration (37 %). L'axe 2 déclare correctement (44%), au-dessus de l'objectif. L'axe 3 programme moins bien (84%), mais déclare très rapidement (49%). Les axes 4 et 5 sont moins significatifs en termes de poids.

L'objectif fixé pour 2013 est d'avoir programmé l'intégralité de chaque maquette régionale. L'objectif de déclaration de dépenses 2013 est pour sa part fixé mécaniquement au regard du plan de programmation. Pour 2013, il faudra avoir déclaré

2 607,6 M€ pour éviter le dégagement d'office. Comme en 2012, cet objectif sera ventilé par région. Le montant des déclarations attendues est donc de 685 M€.

L'objectif de 2 607,6 M€ nécessitera donc de terminer la réintégration des dépenses écartées fin 2011 (près de 60 M€) et de poursuivre l'effort de déclaration de dépenses nouvelles.

S'agissant du mécanisme de programmation dynamique, son objectif est double : optimiser le niveau de programmation en mobilisant les crédits « dormants » et prévenir tout risque de dégagement d'office. Le mécanisme s'applique donc en deux phases : une phase « programmation » et une phase « réalisation ».

Le principe retenu est l'examen des crédits programmés au 31 décembre 2012, hors Conseils régionaux. Les objectifs fixés pour 2012 étaient de deux ordres :

- Pour chaque axe, avoir programmé au moins six tranches sur les sept (85%) que compte la maquette 2007-2013 ;
- Au-delà de 6,5 tranches (92%), il était possible de solliciter un abondement de crédits.

Neuf régions ont transmis des demandes d'abondement sur l'ensemble des axes pour un montant total de 26 M€. Ces demandes portent principalement sur les axes 1 (11 M€), 3 (9 M€) et 2 (4 M€). Ces demandes résultent du bon taux de programmation du programme opérationnel (90%), qui cependant limite les possibilités de redéploiement.

De fait, les sous-programmations identifiées sont limitées : elles sont de l'ordre de 2,5 M€. Toutefois, contrairement à l'an dernier où elles étaient concentrées sur le seul axe 3, elles sont réparties sur l'ensemble des axes. Les montants à répartir par axe et par région auraient donc été limités. Il est proposé de ne pas recourir au mécanisme de programmation dynamique au titre de 2012.

Sur le volet réalisation, l'objectif de déclaration de dépenses a été atteint. Les autorités de gestion déléguées ont rempli leur objectif de contrôle de service fait ce qui a permis d'atteindre cet objectif. L'objectif n'est toutefois pas atteint pour deux régions mais dans un contexte spécifique de suspension de paiements récente. Il est donc proposé de ne pas mettre en œuvre le mécanisme de programmation dynamique sur le volet réalisation.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ÉVALUATION 2012

Présentation par Annie FOUQUET, Présidente du Comité scientifique de l'évaluation et par François de LAVERGNE, Consortium Amnyos-Edater

Selon M. **François de LAVERGNE**, l'intérêt particulier du rapport de cette année est qu'il permet d'apporter un regard rétrospectif et prospectif sur la mise en œuvre du PO FSE.

A ce titre, le système français est très original puisque le suivi évaluatif permet de présenter des réalisations, des résultats, et une appréciation sur ce qui a été produit. Pour disposer du suivi évaluatif qui permet d'obtenir ces données, il est nécessaire que le système complet, de Presage à D1 D2 soit bien renseigné. Pour la deuxième année consécutive, le taux de saisie de dossiers complets est de 92 %. Les évaluateurs estiment que cette démarche mériterait de se poursuivre dans le système futur, afin d'avoir un regard en recul sur l'activité et les performances du programme.

La démarche d'évaluation qui a été menée est assortie d'une démarche d'animation, avec deux réunions par an de tous les acteurs sur un territoire d'une région, autour des évaluateurs. Ces réunions permettent une appropriation du suivi et de l'évaluation par tous les acteurs.

M. François de LAVERGNE rappelle que la dynamique évaluative du programme repose sur les 4 piliers interactifs :

- Un Comité scientifique d'évaluation où sont représentées les parties prenantes à la gestion du programme. Le Comité se réunit régulièrement et pilote en partenariat l'ensemble des évaluations.
- Un dispositif de suivi évaluatif original. L'appui du dispositif au Rapport annuel d'exécution est effectif désormais, grâce à un taux de saisie important. Ce dispositif permet aussi de collecter et d'analyser des données en cumul dans le rapport annuel d'évaluation, avec une base objectivée de travail, utile pour le suivi comme pour l'évaluation. Les outils mis en place en France pour le suivi évaluatif intéressent d'ailleurs des autorités d'autres Etats membres.
- Une valorisation nationale et une animation régionale. Une logique d'une part de valorisation nationale (plaquettes, recommandations, mise en perspective pour la programmation actuelle et nouvelle) et par ailleurs près de 200 réunions en région, ont permis d'amorcer un processus de dialogue et de contextualisation des résultats. Cela a contribué à promouvoir une culture de l'analyse des performances en région avec un retour d'analyse au niveau national.
- Les évaluations thématiques. Depuis 2008, a été conduite une série d'évaluations importantes : égalité entre les femmes et les hommes, communication du FSE, rôle du FSE dans la gouvernance et le pilotage de l'offre d'insertion, étude nationale et comparative européenne du dispositif de suivi évaluatif, effets du FSE sur les participants aux actions de formation professionnelle continue, FSE et sécurisation des transitions professionnelles, évaluation ex ante 2014-2020.

En termes d'anticipation de la future programmation, les recommandations du Comité scientifique de l'évaluation portent d'abord sur la méthode de dynamique évaluative.

Il s'agit de renforcer l'approche par les performances, en facilitant l'appropriation par les gestionnaires, par le biais d'un socle commun de suivi évaluatif et de l'interaction assumée entre suivi et évaluation. Il est nécessaire d'avoir un système unique, stable et

homogène, dès le début de la programmation. Il sera obligatoire d'évoluer vers des processus dématérialisés afin de disposer plus rapidement des données. Il faut poursuivre l'animation, gage de contextualisation, d'analyse et élément d'amélioration des performances. Enfin, il est important de poursuivre la capitalisation des études et des évaluations dans le cadre du rapport d'évaluation annuel 2013 et de l'évaluation ex ante nationale, de dégager un bilan des recommandations suivies d'effets ou non des études et des rapports d'évaluation annuels depuis 2008. Il est aussi nécessaire de préparer le plan d'évaluation de la prochaine programmation, notamment sur les méthodes et dispositifs à mettre en place pour évaluer les effets de la programmation.

Le programme opérationnel FSE 2007-2013 avait un certain nombre d'ambitions au démarrage pour les réalisations et les résultats. On observe par exemple : une sortie immédiate en formation certifiée, en accès à la formation qualifiante ou en accès à l'emploi pour 25% des participants, soit un million de personnes. Au-delà, on mesure des résultats réels encore à affiner du fait des « autres sorties positives », avec une difficulté à corréliser les sorties positives, identifiées ou autres, avec des typologies fines d'action qui ne sont pas toujours disponibles.

Le programme fonctionne assez bien pour les bas niveaux de qualification (V et moins), et pour les chômeurs, ce qui démontre qu'il est possible de cibler des catégories particulières qui sont au cœur de la stratégie d'intervention du programme opérationnel FSE. Toutefois, il existe des faiblesses importantes sur des publics cibles, comme les seniors (une véritable inefficacité malgré de nombreux efforts).

Ce programme présente des réalisations et des résultats qui sont mesurables, il faut continuer à le faire (saisie, traitement, valorisation) sur cette programmation et la suivante. Mais le degré d'innovation est faible aujourd'hui malgré d'excellents projets ponctuels. **M. François de LAVERGNE** évoque le risque qu'une routine s'installe. Améliorer les performances peut se faire dispositif par dispositif, mais il faut repenser l'offre de services et son pilotage dans le nouveau contexte. Le FSE a jusqu'ici tenté de proposer de nouvelles solutions, d'innover et d'expérimenter, d'apporter une valeur ajoutée aux services rendus que le droit commun ne pouvait pas assurer. Cette perspective est confortée par l'analyse des avancées et des lacunes de la programmation actuelle. C'est un fil rouge pour la future programmation.

Madame Pascale BEAUCHAMP souligne la qualité des travaux d'évaluation et la nécessité, dans la perspective d'une décentralisation des fonds pour la période de programmation 2014-2020, de tenir compte des progrès considérables réalisés au cours de cette période, notamment la fiabilisation du système de suivi et d'évaluation dans un cadre partenarial. La DG Emploi invite en conséquence les régions à une réflexion collective à partir des éléments proposés dans le REA : les fortes disparités des réalisations et résultats entre régions, y compris entre régions proches socio-économiquement, l'intérêt de prévoir un socle commun de programmation pour assurer une réponse cohérente aux objectifs européens et un socle

commun de système de suivi évaluatif pour mesurer les effets du FSE au niveau régional et à l'échelon national.

ACTUALITE DE LA COMMUNICATION

Présentation par Christophe GARNIER, Chargé de la communication FSE, Sous-direction du FSE

Le premier évènement concerne le lancement du joli mois de l'Europe 2013. La pratique depuis plusieurs années est de s'appuyer sur la fête de l'Europe qui a lieu le 9 mai pour conduire les actions de promotion autour des fonds structurels. Cette année, la cible est de conduire un programme d'actions sur l'ensemble du mois de mai, en reprenant une initiative lancée en Aquitaine et reprise en Midi-Pyrénées et en Alsace. Une charte graphique spécifique a été développée à cet effet, elle est mise à disposition de l'ensemble des partenaires régionaux qui souhaiteraient s'intégrer dans le cadre de ce programme d'actions. Les programmes vont être élaborés aux niveaux régionaux et feront l'objet d'une promotion au niveau national par les différents ministères, en particulier dans le cadre d'un site internet dédié.

Un autre point d'actualité concerne la volonté de renouveler les campagnes grand public. Il s'agit d'une campagne nationale commune au FEDER, au FSE et au FEADER. Cette campagne proposera une remise à plat des enseignements suite aux évaluations conduites sur les campagnes précédentes, la redéfinition des médias à utiliser, les slogans, les cibles par rapport au grand public.

La stratégie de communication devrait pouvoir s'élaborer à partir du printemps, avant de conduire la stratégie en deux étapes : en premier lieu, des actions essentiellement hors médias jusqu'à juin 2014, puis une intervention en point d'orgue sur une campagne média à l'automne 2014.

Dernier point, un évènement de promotion du FSE est organisé chaque année. Il s'agit cette année d'un séminaire sur la thématique de l'évaluation. Ce séminaire qui se tiendra à l'automne à Nantes a notamment pour objectif de comparer les pratiques d'évaluation conduites au sein des 27 Etats membres.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Mme Emmanuelle WARGON remercie les participants et lève la séance.

